



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

CENTRE DE SANTE

PORTES DE VASSIVIERE

A Compter du **01 Avril 2025**, le Centre de Santé **ne pratiquera plus le tiers payant intégral**.

Cela implique que le ticket modérateur (c'est-à-dire la part mutuelle), sera à la charge des patients qui devront s'en acquitter auprès du Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard-de-Noblat.

En effet, suite à votre consultation, vous recevrez par courrier un avis de somme à payer qu'il vous faudra régler.

Dans un second temps, il vous sera envoyer une attestation à présenter à votre mutuelle, afin de vous faire rembourser le cas échéant.

Toutefois, les patients bénéficiant de la **C2S : Complémentaire Santé Solidaire** ou bien d'une **ALD : Affection Longue Durée**, n'auront aucun règlement à effectuer.

En vous remerciant de votre compréhension.

N.B. : pour toutes questions relatives à cette nouvelle organisation, vous pouvez joindre le secrétariat aux horaires habituels : du mardi au vendredi de 08h30 à 12h30.